



Communiqué de presse



PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Toulouse, le
11 mars 2016

Essais des sirènes dans le cadre de déploiement des Systèmes d'alerte et d'information de la population (SAIP)

Le préfet de la Haute-Garonne vous informe que les sirènes mentionnées ci-dessous retentiront, **pour essai** :

Le mercredi 23 mars 2016

Dans la matinée :

- sirène de Saint-Jory, route de Saint-Caprais, terrain de pétanque
- sirène de Castelnau, rue Henri Martin, terrain de rugby

Dans l'après-midi :

- sirène de Toulouse, route de Seysses, Eglise Lafourquette
- sirène de Salles sur Garonne, allée des Platanes, salle des fêtes

Le jeudi 24 mars 2016

Dans la matinée :

- sirène de Clarac, rue Saint-Anne, ateliers municipaux
- sirène de Gourdan-Polignan, rue René Arnaud, Mairie
- sirène de Labroquère, rue Armand Ribet, salle des fêtes
- sirène de Barbazan, grand rue Saint-Michel, Eglise

Dans l'après-midi :

- sirène de Chaum, place de la Houmo, Eglise
- sirène de Marignac, rue de l'Église, Eglise



Quelques informations concernant le SAIP :

Les sirènes d'alerte implantées sur le territoire national qui sonnent pour essai le premier mercredi de chaque mois, à midi, sont héritées de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) (environ 4 500 sirènes). Ce réseau a été mis en place à partir de 1948 pour faire face à une attaque aérienne.

La fin de la guerre froide, le vieillissement du réseau et la multiplicité des risques ont nécessité une modernisation de l'alerte.

C'est pourquoi le ministère de l'Intérieur procède actuellement au déploiement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP).

La mise en place de ce nouveau système a été l'occasion de revoir l'implantation des sirènes afin de mieux prendre en compte les nouvelles natures de risques et répondre de manière plus pertinente aux besoins actuels de la population.

Qu'est ce que le SAIP ?

Le SAIP est un ensemble d'outils (dont font partie les sirènes) qui permet la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités lors d'un événement d'une particulière gravité ou en situation de crise (catastrophe naturelle et industrielle, attentat terroriste), aux personnes qui sont susceptibles ou sont en train d'en subir les effets.

Son déclenchement est de la compétence du maire et du préfet, voire du ministère de l'Intérieur.

Le SAIP mobilisera plusieurs vecteurs l'alerte et d'information de la population : sirènes, SMS, service de diffusion de l'alerte à des opérateurs relayant avec leurs propres moyens ces informations (notamment panneaux à messages variables et radios).

Pour ce qui concerne les sirènes, le déploiement du SAIP consiste à raccorder des sirènes existantes à ce système et à en installer des nouvelles.

Dans le département de la Haute-Garonne, ce sont 135 sirènes (51 existantes et 84 nouvelles) qui seront raccordées au SAIP. Le déploiement est en cours. A cette occasion des essais sonores ont lieu à chaque raccordement d'une sirène au SAIP.

Pour mémoire, rappel des consignes générales de comportement en cas d'alerte

Au signal, il faut :

- Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées....)
- Arrêter climatisation, chauffage et ventilation
- Se mettre à l'écoute de la radio

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Rester dans son véhicule
- Aller chercher les enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité)
- Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours)
- Rester près des vitres
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors
- Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion)
- Quitter l'abri sans consigne des autorités

Des consignes spécifiques sont également applicables pour chaque risque : par exemple, en cas de risque de rupture de barrage, il faut rejoindre un point haut de la commune.

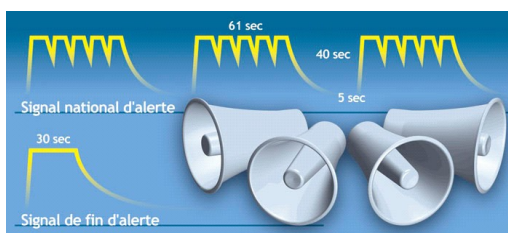
Dans tous les cas, suivre les consignes des autorités.

Rappel des caractéristiques du signal national d'alerte

Le signal d'alerte : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence

Le signal de fin d'alerte : son continu de 30 secondes

Les essais mensuels : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes le premier mercredi de chaque mois à midi



Pour écouter le signal d'alerte : <http://www.ifo-rme.fr/sons>

Pour plus d'informations :

- sur l'alerte et l'information des populations :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/alerte>

- sur les risques majeurs en Haute-Garonne :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>